




PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

ANNEXES Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Echelle : 1/6 500

Novembre 2020



Légende

- A2 - Canalisations souterraines d'irrigation
- A2 - Zone de protection des canalisations souterraines d'irrigation
- A4 - Cours d'eau non domaniaux
- A4 - Servitude concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux
- A9 - Zone agricole protégée
- ★ AC1c - Monuments historiques Classés
- ★ AC1i - Monuments historiques Inscrits
- ★ AC1i - Monuments historiques Inscrits
- ★ AC1c - Protection des monuments historiques Classés
- ★ AC1i - Protection des monuments historiques Inscrits
- ★ AC2c - Protection des Sites et Monuments Naturels Classés
- ★ AC2i - Protection des Sites et Monuments Naturels Inscrits
- AS1 - Forage de Fontqueballe
- AS1 - Protection immédiate du forage de Fontqueballe
- AS1 - Protection rapprochée du forage de Fontqueballe
- A5 - Canalisations publiques du réseau de distribution d'eau potable et d'assainissement ; voir les annexes sanitaires

- EL9 - Passage des Piétons sur le Littoral
- EL9 - Servitude concernant le passage des Piétons sur le Littoral
- M4a - Canalisations électriques aériennes
- M4s - Canalisations électriques souterraines
- M4a - Servitude concernant les canalisations électriques aériennes
- M4s - Servitude concernant les canalisations électriques souterraines
- INT1 - Emprise du Cimetière et de son extension
- INT1 - Voisinsages des Cimetières
- PM1b - Zone bleue soumise à des mesures de prévention
- PM1r - Zone rouge inconstructible
- PT1 - Centre radioélectrique du Fort de la Croix Faron (hors plan)
- PT2 - Centre radioélectrique
- PT2 - Protection contre les obstacles des centres d'Emission et de Réception
- PT3 - Communications téléphoniques et télégraphiques
- PT3 - Protection des communications téléphoniques et télégraphiques
- T1 - Ligne de chemin de fer
- T1 - Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les Servitudes relatives au Chemin de Fer
- T7 - L'ensemble du territoire est couvert par la servitude T7 à l'exception des zones couvertes par la servitude T5

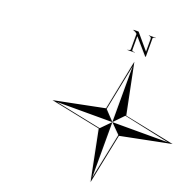


PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

ANNEXES

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles de Mouvement de Terrains et d'Inondations Echelle : 1/6 500



Légende

- Zone bleue soumise à des mesures de prévention
- Zone rouge inconstructible
- Zone blanche non soumise à des mesures de prévention
- PPR.CB.R Chute de pierres et de blocs en zone rouge
- PPR.CB.B Chute de pierres et de blocs en zone bleue
- PPR.IN.B Inondations en zone bleue
- PPR.IN.R Inondations en zone rouge
- PPR.G.R Glissement de terrain en zone rouge
- PPR.G.B Glissement de terrain en zone bleue
- PPR.E.B Effondrements / affaissements de terrain en zone bleue

